



République française  
Département de l'Hérault

**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**  
**Séance du 13 juin 2014**

**Membres en exercice :**  
34

Date de la convocation: 06/06/2014

*L'an deux mille quatorze et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

**Présents : 18**

**Votants: 26**

**Pour: 26**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents :** Francis BOUTES, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE

**Représentés:** Jean ARCAS par Jean-Pierre BERRAUD, Norbert ETIENNE par Martine GIL, Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Martine OLMOS par Yves FRAISSE, Rémy PAILLES par Jean-Pierre BARTHES, Luc SALLES par Marie-Aline EDO, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA, Bernard VIDAL par Gérard BARO

**Excusés:** Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP, Gérard MARCOUÏRE, Antoine MARTINEZ

**Absents:** Marylène FAIVRE, Gilbert LEPETITCORPS, Alain MOULY

2014\_13\_06\_01

**Objet: PV de la séance d'installation du Comité Syndical du 6 Juin 2014**

Assistaient également à la réunion :

F. BASCOUL (Président du Conseil de Développement PHLV), H.FABRE et A. BESEHAGE, C. REVAUX, S. HERPSON, A. GALIBERT, JP. MATEO, C. ROGER et D. RUFINO (Pays HLV).

L'ordre du jour étant constitué d'une réunion d'installation du Comité Syndical, suite au renouvellement des conseils communautaires et municipaux, la présidence de séance est confiée à Norbert ETIENNE, doyen d'âge de l'assemblée.

\* \* \*

Le doyen d'âge procède à l'appel des trente quatre nouveaux élus délégués titulaires par rang d'âge ;  
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le doyen d'âge déclare installés dans leurs fonctions de membres du Comité Syndical les élus figurant sur les listes dont il vient d'être donné lecture.

La conseillère titulaire benjamine de l'assemblée, Isabelle GIL, est désignée, selon l'usage, secrétaire de séance.

Les deux scrutateurs des opérations de vote sont désignés: le vice-doyen, Roland BASCOUL et le vice-benjamin Jean-Christophe PETIT afin de procéder à l'élection du Président, des quatre vice-présidents et des dix autres membres du Bureau.

**2014-06-06-01 Election du Président.**

Candidat : F. Boutes

Le président est élu à 96% : F. Boutes (29 voix / 30 suffrages exprimés, 1 vote blanc)

Le Président est installé dans ses fonctions et le doyen d'âge l'invite à présider la suite de la séance.

.../...

**2014-06-06-02 Election du Bureau.**

L'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes constitué de collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public précise que la répartition des

sièges au sein du Comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts et que le président du Syndicat Mixte est élu par le Comité syndical.

Par ailleurs, les statuts du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles modifiés le 7 Mars 2014, prévoient à l'article 7 que le bureau est composé de 15 membres :

- le Président
- 4 Vice – présidents
- 7 membres titulaires représentant les Communautés de Communes
- 3 membres titulaires représentant le Conseil général de l'Hérault.

Liste candidate :

4 Vice-présidents :

- Kléber Mesquida,
- Jean Arcas,
- Isabelle Gil,
- Antoine Martinez

7 Membres représentant les Communautés de communes :

- Yves Fraise,
- Josian Cabrol,
- Gérard Marcouïre,
- Marie-Aline Edo,
- Gérard Baro,
- Norbert Etienne,
- Daniel Galtier



3 Membres représentant le Conseil général de l'Hérault

- Jean-Noël Badéas,
- Jean-Luc Falip,
- Robert Tropéano.

Avec 29 voix pour et 1 abstention, le bureau est élu à 96% des suffrages exprimés.

Le Président Francis Boutes déclare le nouveau Bureau installé.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_